



Convention sur la diversité biologique

Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/CBD/CBW-NBSAP/EA/2/1/Add.1
30 mai 2011

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ATELIER RÉGIONAL POUR L’AFRIQUE DE L’EST SUR L’ACTUALISATION DES STRATÉGIES ET PLANS D’ACTION NATIONAUX POUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

Kigali (Rwanda), 27-30 juin 2011

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ

INTRODUCTION

1. Dans sa décision X/2, la Conférence des Parties a adopté le Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique. Dans cette même décision, elle a exhorté les Parties et les autres gouvernements à établir des objectifs nationaux et régionaux, utilisant le Plan stratégique comme un cadre souple, et à réexaminer, mettre à jour et réviser, le cas échéant, leurs stratégies et plans d’action nationaux pour la diversité biologique conformément au Plan stratégique et aux orientations adoptées dans la décision IX/9. La Conférence des Parties a également exhorté les Parties et les autres gouvernements à appuyer la mise à jour des stratégies et plans d’action nationaux pour la diversité biologique comme instruments efficaces pour intégrer les objectifs relatifs à la diversité biologique dans les politiques et stratégies nationales de développement et de réduction de la pauvreté, dans la comptabilité nationale, dans les secteurs économiques et dans les processus liés à l’aménagement du territoire.

2. Dans la même décision, la Conférence des Parties a également souligné la nécessité d’entreprendre des activités de renforcement des capacités et de partager efficacement les connaissances, afin d’appuyer tous les pays, notamment les pays en développement et tout particulièrement les pays les moins avancés, les petits États insulaires en développement et les pays les plus vulnérables sur le plan écologique, ainsi que les pays à économie en transition, et les communautés autochtones et locales, dans la mise en œuvre du Plan stratégique.

3. En réponse à cette décision, le Secrétaire exécutif organise une série d’ateliers régionaux et sous-régionaux sur l’actualisation des stratégies et plans d’action nationaux en 2011 et 2012. Ces ateliers reposent sur une série d’ateliers régionaux et sous-régionaux consacrés au renforcement des capacités pour la mise en œuvre des stratégies et plans d’action nationaux qui ont été organisés en 2008 et 2009 et ce, en réponse au paragraphe 6 de la décision VIII/8 afin de renforcer les capacités nationales de développement, de mise en œuvre, de révision et d’actualisation des stratégies et plans d’action nationaux pour la diversité biologique ainsi que l’intégration des éléments de diversité biologique dans les secteur pertinents et les stratégies intersectorielles. Avec le soutien financier du Gouvernement japonais et d’autres donateurs et, en collaboration avec le Ministère de l’environnement du Rwanda, le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique organise du 27 au 1^{er} juillet 2011 à Kigali au Rwanda un atelier pour l’Afrique de l’Est.

/...

Afin de réduire au minimum les impacts sur l’environnement des processus du Secrétariat et de contribuer à l’initiative du Secrétaire général en faveur d’une ONU sans carbone, le présent document a fait l’objet d’un tirage limité. Les délégués sont priés d’apporter leurs propres exemplaires à la réunion et de s’abstenir de demander des copies supplémentaires.

4. Les objectifs spécifiques de l'atelier régional sur l'actualisation et la révision des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique sont les suivants :

a) faciliter la mise en oeuvre du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique, y compris en aidant les Parties à élaborer des objectifs nationaux en matière de diversité biologique dans le cadre des objectifs d'Aichi pour la diversité biologique;

b) aider les Parties à réexaminer, mettre à jour, réviser et mettre en oeuvre leur stratégie et plan d'action national pour la diversité biologique, compte tenu de la manière dont ils peuvent servir d'outil efficace pour l'intégration de la diversité biologique dans les politiques nationales élargies;

c) sensibiliser pour stimuler l'adoption de mesures précoces en vue de la mise en oeuvre d'autres résultats d'Aichi-Nagoya, en particulier le Protocole de Nagoya sur l'accès et le partage des avantages et le Protocole additionnel de Nagoya-Kuala Lumpur sur la responsabilité et la réparation au Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques;

d) aider les pays à faire usage de la troisième édition des Perspectives mondiales de la diversité biologique (GBO-3) et de l'étude Economie des écosystèmes et biodiversité (TEEB), et à demander comment ces conclusions pourraient être intégrées dans les stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique actualisés et révisés;

e) faciliter les possibilités d'apprentissage actives et des échanges de personne à personne à l'intention des correspondants nationaux et des personnes chargées de mettre en oeuvre et de réviser les stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique.

5. Suite à l'accord conclu par les chefs et représentants de cinq conventions internationales sur la diversité biologique (CDB, CMS, CITES, Convention de Ramsar, CPM) et d'importantes organisations de conservation sur une approche commune pour résoudre la crise de la diversité biologique, sur la base du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique en tant que cadre faîtier pour tous les accords multilatéraux sur l'environnement, l'atelier offrira également l'occasion de promouvoir les synergies entre ces accords et de traduire les points qu'ont en commun les stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique.

6. Au nombre des résultats escomptés de l'atelier figurent les suivants :

a) adoption d'ici à 2012 d'objectifs nationaux conformes au Plan stratégique;

b) nouvelle génération de stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique actualisés et révisés, adoptés en tant qu'instruments de politique générale et pleinement intégrés d'ici à 2014 dans les processus de planification nationaux;

c) entrée en vigueur précoce du Protocole de Nagoya sur l'accès et le partage des avantages et le Protocole additionnel de Nagoya-Kuala Lumpur sur la responsabilité et la réparation au Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques;

d) mise en oeuvre efficace d'autres décisions adoptées à la dixième réunion de la Conférence des Parties, en particulier de celles en rapport avec la promotion des conclusions de la TEEB et les mesures d'incitation à effet positif pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique; et

e) partage effectif des savoirs, pratiques et technologies à l'appui de l'application de la Convention.

7. Les pays ci-après sont invités à participer à l'atelier : Djibouti, Comores, Erythrée, Ethiopie, Kenya, Maurice, Ouganda, Rwanda, Somalie et Soudan.

8. Participeront à l'atelier des fonctionnaires et des experts de chacun des pays de la région qui sont chargés de l'élaboration, de l'actualisation et/ou de la mise en oeuvre des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique ainsi que de l'intégration de la diversité biologique dans les

/...

stratégies de développement et les processus de planification nationaux. Comme indiqué dans la notification envoyée pour cet atelier, les participants désignés “devront être en mesure de transformer les capacités acquises en mesures concrètes à l’appui de la mise en oeuvre nationale”.

9. Le Secrétariat diffuse à l’intention des participants une note d’information contenant des détails des dispositions logistiques qui ont été prises, y compris sur les voyages, les formalités de visa, l’hébergement et d’autres questions relatives à l’atelier. Cette note est disponible à l’adresse suivante : <https://www.cbd.int/nbsap/workshops2/east-africa/>. La langue de l’atelier sera l’anglais.

10. Les participants sont priés d’apporter à l’atelier, sur papier et en format électronique, des copies du quatrième rapport national de leur pays ainsi que de la stratégie et du plan d’action nationaux pour la diversité biologiques. Ils sont également priés de remettre au Secrétariat (secretariat@cbd.int) tous les documents utiles (dossiers électroniques et adresses Web par exemple) établis par leur pays en rapport avec la stratégie et le plan d’action nationaux pour la diversité biologique et leur mise en oeuvre. Ces documents pourraient inclure des informations sur les outils et principes directeurs de la mise en oeuvre des stratégies et plans d’action nationaux pour la diversité biologique, des analyses ou rapports d’activité générés au niveau national sur les stratégies et plans d’action nationaux pour la diversité biologique à des fins de suivi et d’évaluation, des stratégies de communication, des études de cas expliquant comment la diversité biologique a été intégrée dans des secteurs économiques et des stratégies nationales pour le développement durable, l’éradiation de la pauvreté et la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) ainsi que des stratégies pour combattre les menaces posées par les espèces exotiques envahissantes. Nous ferons usage de ces exemples et expériences nationaux d’un bout à l’autre de l’atelier et nous incorporerons les informations fournies dans le mécanisme du Centre d’échange de la Convention.

11. L’inscription des participants commencera sur place à 8h30 le lundi 27 juin 2011.

POINT 1. OUVERTURE DE L’ATELIER

12. L’atelier sera ouvert le lundi 27 juin à 8h30 par des représentants du gouvernement hôte et du Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique (SCDB), suite à quoi les participants se présenteront.

13. Le représentant de la Convention sur la diversité biologique donnera ensuite un aperçu des objectifs et des résultats escomptés de l’atelier.

14. L’ordre du jour provisoire de l’atelier qui a été établi par le Secrétaire exécutif est disponible dans le document UNEP/CBD/CBW-NBSAP/EA/2/1 à l’annexe I duquel figure l’organisation proposée de l’atelier.

15. L’atelier mettra l’accent sur les échanges et un apprentissage actif. Par conséquent, son format comportera un mélange d’exposés accompagnés d’une foire aux questions et réponses, des discussions en groupes de travail restreints et des séances interactives pour présenter des outils et des modules de formation pertinents. Une visite d’étude sur le terrain sera organisée le jeudi 30 juin 2011 pour illustrer l’intégration de la diversité biologique. En outre, les participants et les membres du Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique se verront offrir la possibilité d’échanger des vues face à face.

16. On trouvera à l’annexe II une liste des documents pour l’atelier.

POINT 2. EXAMEN DES CONCLUSIONS DE LA TROISIÈME ÉDITION DES PERSPECTIVES MONDIALES DE LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE ET APERÇU DES RÉSULTATS D’AICHI-NAGOYA

17. À sa dixième réunion, la Conférence des Parties a adopté un total de 47 décisions dont trois ont permis l’adoption du Protocole de Nagoya sur l’accès et le partage des avantages, du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique et la Stratégie pour la mobilisation de ressources. En outre, à leur

/...

cinquième réunion, les Parties au Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques ont adopté un plan stratégique pour le Protocole additionnel de Nagoya-Kuala Lumpur sur la responsabilité et la réparation.

18. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Secrétariat présentera :

- a) le Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique, en particulier les objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique;
- b) le Protocole de Nagoya sur l'accès et le partage des avantages;
- c) le Protocole additionnel de Nagoya-Kuala Lumpur sur la responsabilité et la réparation;
- d) les principales conclusions de la troisième édition des Perspectives mondiales de la diversité biologique; et
- e) la Décennie des Nations Unies pour la diversité biologique.

19. Les participants seront invités à faire part de leurs réactions initiales sur les plans destinés à mettre en oeuvre ces importants résultats.

20. Après une séance de questions et réponses, les participants examineront les mesures à prendre sans tarder pour assurer le suivi des résultats d'Aichi-Nagoya, l'accent devant être mis en particulier sur les deux éléments suivants :

- a) l'entrée en vigueur rapide du Protocole de Nagoya sur l'accès et le partage des avantages et du Protocole additionnel de Nagoya-Kuala Lumpur sur la responsabilité et la réparation; et
- b) le lancement du processus d'actualisation des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique, y compris l'application des ressources disponibles du Fonds pour l'environnement mondial à l'intention des pays remplissant les conditions requises.

POINT 3. EXAMEN ET ACTUALISATION DES STRATÉGIES ET PLANS D'ACTION NATIONAUX POUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE : LEÇONS APPRISES ET PROCHAINES ÉTAPES

21. Dans le paragraphe 10 a) ii) de la décision VIII/8, la Conférence des Parties a décidé de faire un examen approfondi de la mise en oeuvre des objectifs 2 et 3 du Plan stratégique, examen axé sur les plans d'action nationaux pour la diversité biologique, leur mise en œuvre et leur actualisation, et la mesure dans laquelle les questions touchant la diversité biologique sont intégrées efficacement aux secteurs pertinents et ont été rationalisées efficacement conformément aux dispositions de l'article 6 b) de la Convention. Le Secrétariat a organisé en 2008 et 2009 une série d'ateliers régionaux et sous-régionaux afin de contribuer à cet examen. L'examen des buts 2 et 3 du Plan stratégique 2002-2010 a été présenté à la neuvième réunion de la Conférence des Parties qui a adopté dans sa décision IX/8 des orientations pour l'élaboration, l'actualisation et la mise en oeuvre des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique.

22. Étant entendu qu'un examen des leçons et des expériences du passé sera appelé à faire prendre de futures actions, le Secrétariat présentera :

- a) les conclusions de la première série d'ateliers régionaux et sous-régionaux sur les stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique et l'intégration de la diversité biologique (un total de 12 ont eu lieu de 2008 à 2009);
- b) les orientations à suivre pour les stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique qui ont été adoptées par la Conférence des Parties à sa neuvième réunion; et
- c) la série de modules de formation élaborés par le Secrétariat, la priorité étant dans un premier temps accordée aux modules 2 et 3.

23. Les pays seront invités à présenter leurs examens nationaux de la mise en oeuvre de leurs stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique ainsi que leurs plans pour les prochaines étapes.

24. Les participants seront invités à faire un exercice d'évaluation rapide qui leur permettrait de déterminer rapidement l'efficacité des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique et de recenser les lacunes potentielles et les stratégies à suivre pour avancer.

POINT 4. ÉTABLISSEMENT D'OBJECTIFS NATIONAUX ET RÉGIONAUX DANS LE CADRE DES OBJECTIFS D'AICHI-NAGOYA RELATIFS À LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

25. Tout en adoptant le Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique, la Conférence des Parties n'en a pas moins exhorté les Parties et autres gouvernements à établir des objectifs nationaux et régionaux, utilisant le Plan stratégique comme un cadre souple. Les Parties ont également été priées de faire rapport à la onzième réunion de la Conférence des Parties sur leurs objectifs nationaux adoptés conformément aux objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique.

26. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Secrétariat fera d'emblée une analyse des objectifs nationaux au delà de 2010 qui sont contenus dans les quatrièmes rapports nationaux. Il présentera un guide du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique ainsi qu'un module de formation sur l'élaboration d'objectifs nationaux pour la mise en oeuvre de ce plan et l'application de la Convention (Module 4).

27. Les pays de la région qui ont élaboré des objectifs nationaux en matière de diversité biologique seront invités à les partager avec d'autres participants.

28. Pour mieux apprendre, les participants oeuvreront en groupes dans le cadre desquels ils se livreront à des évaluations diagnostiques des contributions potentielles à la réalisation des buts et objectifs stratégiques du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique. Ensuite, ils seront invités à proposer des exemples d'objectifs nationaux potentiels et à justifier de tels objectifs.

29. Ce point de l'ordre du jour sera examiné avec les points 5, 6 et 7, étudiant les objectifs du Plan stratégique but pas but (voir à l'annexe I intitulée 'Organisation proposée des travaux').

POINT 5. INTÉGRATION DE LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE DANS LES PROCESSUS DE PLANIFICATION PERTINENTS À L'ÉCHELLE NATIONALE ET LOCALE

30. L'importance de l'intégration des considérations relatives à la diversité biologique dans les processus de planification nationaux et locaux est mise en relief dans l'article 6 b) de la Convention ainsi que dans de nombreuses décisions de la Conférence des Parties, y compris à sa huitième réunion lorsque, dans l'examen des incidences des conclusions de l'Evaluation des écosystèmes en début du Millénaire, les Parties et autres gouvernements ont été exhorté à promouvoir un dialogue entre différents secteurs, afin d'intégrer la diversité biologique aux niveaux national et régional, notamment, le cas échéant, par le biais des processus de la Convention, et à traiter les liens entre la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique, entre autres, les échanges internationaux, les finances, l'agriculture, la sylviculture, le tourisme, les industries extractives, l'énergie et la pêche. Cela a été repris dans les orientations pour les stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique adoptées par la Conférence des Parties à sa neuvième réunion. À sa dixième réunion, dans sa décision sur le Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique, la Conférence des Parties a préconisé l'adoption des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique comme instruments de politique générale.

31. Au titre de ce point de l'ordre du jour, les participants entendront plusieurs exposés sur les processus et outils d'intégration de la diversité biologique dans les processus de planification nationaux et locaux, y compris les évaluations environnementales stratégiques, les paysages et la planification spatiale.

/...

Un représentant du Secrétariat présentera également un module de formation sur l'intégration de la diversité biologique (Module 3).

32. Quelques pays seront invités à partager leurs réussites ou dossiers concernant l'intégration de la diversité biologique dans diverses stratégies sectorielles et intersectorielles pertinentes, y compris des stratégies pour la réduction de la pauvreté, la réalisation des OMD et le développement durable ainsi que ceux concernant les processus de planification locaux.

33. Le représentant du Secrétariat présentera les principales conclusions de l'étude 'L'économie des services écosystémiques et la biodiversité (TEEB)' et il fera un exposé sur la manière d'utiliser l'évaluation de la biodiversité et des services écosystémiques comme un outil d'intégration.

34. Les participants débattront en groupes les moyens d'intégrer la diversité biologique dans les processus de planification locaux et nationaux, y compris les stratégies, plans et programmes sectoriels et intersectoriels.

35. Une excursion sera organisée le 30 juin 2011 par le Gouvernement du Rwanda. Elle consistera en des visites d'organismes locaux et de sites portant sur des questions concernant l'intégration de la diversité biologique dans les processus de planification.

POINT 6. MOBILISATION DE RESSOURCES POUR LA MISE EN OEUVRE DES STRATÉGIES ET PLANS D'ACTION NATIONAUX POUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

36. Lors de l'examen des progrès accomplis dans la réalisation des buts 2 et 3 du Plan stratégique 2002-2010, la plupart des Parties ont qualifié la pénurie de ressources financières, techniques et humaines de principal obstacle à surmonter sur le chemin de la mise en oeuvre des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique et de l'application de la Convention. D'après les orientations relatives aux stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique adoptées à la neuvième réunion de la Conférence des Parties, les Parties devraient élaborer un plan pour mobiliser des ressources financières nationales, régionales et internationales à l'appui d'activités prioritaires, compte tenu des sources de financement existantes et nouvelles, pendant le processus de révision et d'actualisation de ces plans et stratégies. À sa dixième réunion, la Conférence des Parties, dans sa décision X/3, a adopté la Stratégie de mobilisation des ressources à l'appui de la réalisation des trois objectifs de la Convention. Dans cette même décision, elle a rappelé que l'application nationale de la stratégie de mobilisation des ressources devrait prévoir, si nécessaire, la conception et la diffusion d'une stratégie de mobilisation des ressources propre à chaque pays, avec la participation des principales parties prenantes dans le cadre des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique. Elle y a également souligné l'importance de mobiliser les ressources nécessaires pour intégrer la diversité biologique dans les stratégies nationales pour un développement durable et les stratégies de réduction de la pauvreté afin de mieux intégrer la diversité biologique dans les processus nationaux, régionaux et locaux de prise de décisions.

37. Au titre de ce point de l'ordre du jour, les participants feront une évaluation préliminaire des ressources nécessaires pour la mise en oeuvre d'une stratégie et d'un plan d'action nationaux pour la diversité biologique, y compris les coûts de la prise en compte de questions additionnelles dans une stratégie et un plan d'action nationaux. Les participants auront en plénière un débat afin de recenser les possibilités de financement qu'offrent plusieurs sources, y compris des mécanismes de financement innovateurs. Ils débattront par ailleurs en plénière les incitations à effet pervers pour la diversité biologique ainsi que les incitations à effet positif et les déficits de financement de la diversité biologique.

38. Enfin, les participants travailleront en groupes pour analyser les besoins de financement potentiels des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique.

POINT 7. PARTICIPATION DES PARTIES PRENANTES ET COMMUNICATION STRATÉGIQUE

39. La participation des parties prenantes est cruciale pour que les parties prenantes concernées aient la possession des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique et pour qu'elles prennent volontairement des mesures leur permettant de réaliser les buts et objectifs qui y sont identifiés. À cette fin, la communication stratégique de ces stratégies et plans d'action en vue de les faire mieux accepter et posséder par les parties prenantes concernées est très importante pour leur révision et leur mise en oeuvre. La Conférence des Parties a, dans nombre de ses décisions, en particulier la décision IX/8, a encouragé les Parties et les gouvernements à faire participer les communautés autochtones et locales, tous les secteurs et parties prenantes concernés, y compris les représentants de la société et de l'économie, qui ont un impact marqué sur la diversité biologique et ses services écosystémiques connexes ou en tirent parti.

40. Au titre de ce point de l'ordre du jour, un représentant du Secrétariat introduira les modules 5 et 7 et les participants entendront des exposés sur la manière de faire participer les parties prenantes concernées au processus de révision, d'actualisation et de mise en oeuvre des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique. Les participants effectueront également des exercices en groupe sur ce sujet, identifiant les moyens de faire participer les parties prenantes concernées et de communiquer les stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique.

POINT 8. COOPÉRATION SUD-SUD : RENFORCEMENT DE LA COOPÉRATION SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE DANS LA RÉGION

41. La plupart des pays signalent qu'ils n'ont pas en matière de ressources humaines les capacités suffisantes pour appliquer la Convention et que le personnel compétent n'a souvent qu'un accès limité aux informations requises comme aux moyens de les analyser. Dans le même temps, la première série d'ateliers sur les stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique (2008-2009) et les quatrièmes rapports nationaux ont révélé qu'il y a dans la réalité une abondance d'informations, de compétences et d'expériences dans les Parties à la Convention et les organisations partenaires. L'enjeu est de maîtriser ces connaissances à l'appui de l'application de la Convention. Cela exige le renforcement aux niveaux national, régional et mondial du mécanisme du Centre d'échange, lui permettant de faciliter la coopération scientifique et technique, de mettre en place un réseau de connaissances sur la diversité biologique et de promouvoir le transfert de technologie et la coopération comme le prévoit l'article 18 de la Convention.

42. Au titre de ce point de l'ordre du jour, les institutions concernées, y compris les centres régionaux et/ou nationaux d'excellence, feront part de leurs expériences à l'appui de la coopération scientifique et technique dans la région. Quelques pays feront part de leurs expériences nationales dans ce domaine, en particulier sur la manière d'utiliser à cette fin des mécanismes de centres d'échange nationaux et régionaux. Les bureaux régionaux du PNUD et du PNUE, les bureaux régionaux de l'Union mondiale pour la nature (UICN) et d'autres ONG internationales et centres nationaux et régionaux d'excellence feront part de leurs approches et pratiques en matière de promotion de la coopération scientifique et technique dans la région et les sous-régions. Les participants examineront les moyens de promouvoir la coopération scientifique et technique à divers niveaux afin de faciliter la mise en oeuvre des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique.

POINT 9. SYNTHÈSE ET CONCLUSIONS DE L'ATELIER

43. Au titre de ce point de l'ordre du jour, les participants débattront les mesures suivantes à prendre pour réviser la stratégie et le plan d'action national pour la diversité biologique, y compris les plans, les activités et les calendriers appropriés.

44. Les participants examineront également tous les points et toutes les recommandations qui ont émané des débats en plénière et en groupe et, s'il y a lieu, adopteront les conclusions de l'atelier.

45. Avant la clôture de l'atelier, les participants seront invités à débattre les résultats de l'atelier en fonction des attentes qu'ils avaient exprimées au début de l'atelier. Ils seront également priés de remplir sans révéler leur nom un formulaire d'évaluation. Le retour d'information servira en effet à améliorer la planification et l'organisation de futurs ateliers.

POINT 10. CLÔTURE DE L'ATELIER

46. La clôture de l'atelier est prévue à environ 17 heures le jeudi 30 juin 2011.

*Annexe I***ORGANISATION PROPOSÉE DES TRAVAUX : VUE D'ENSEMBLE**

	Lundi 27 juin	Mardi 28 juin	Mercredi 29 juin	Jeudi 30 juin
8h30-10 heures	Ouverture Ouverture officielle Présentation des participants Aperçu des buts de l'atelier	Intégration de la diversité biologique et établissement d'objectifs nationaux et régionaux dans le cadre des objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique (But A – Objectifs 1 à 4) Intégration de la diversité biologique dans les processus de planification L'économie des écosystèmes et de la biodiversité Exemples de la région Exercices en groupe	Établissement d'objectifs nationaux et régionaux dans le cadre des objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique (But C – Objectifs 11 à 13 et But D – Objectifs 14 à 16) Amélioration du statut de la diversité biologique et des avantages pour tous de la diversité biologique et des services écosystémiques Expérience pertinente Exercices en groupe	La feuille de route pour la révision des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique : activités post-atelier à l'échelle nationale à entreprendre dans la révision des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique Exercices en groupe : élaboration de projets de canevas de stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique Débat en plénière
10h30-12h30	Examen des conclusions de la troisième édition des Perspectives mondiales de la diversité biologique et aperçu des résultats d'Aichi-Nagoya Priorité aux mesures précoces : Entrée en vigueur des protocole Examen des stratégies et plans d'action pour la diversité biologique Questions et réponses			Synthèse et conclusions de l'atelier Clôture de l'atelier

/...

	Lundi 27 juin	Mardi 28 juin	Mercredi 29 juin	Jeudi 30 juin
13h30-15 heures	<p>Examen et actualisation des stratégies et plans d'action pour la diversité biologique – leçons apprises et étapes suivantes</p> <p>Introduction aux conseils de la CdP 9, aux modules de formation sur les stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique</p> <p>Exercices en groupe</p> <p>Questions et réponses</p>	<p>Établissement d'objectifs nationaux et régionaux dans le cadre des objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique (But B – Objectifs 5 à 10)</p> <p>Atténuation des pressions sur la diversité biologique et promotion de l'utilisation durable : combattre les moteurs de l'appauvrissement de la diversité biologique</p> <p>Expérience nationale et régionale pertinente</p> <p>Exercices en groupe</p> <p>Discussions face à face avec les participants sur leurs stratégies et plans d'action ainsi que sur leurs processus de fixation d'objectifs</p>	<p>Établissement d'objectifs nationaux et régionaux dans le cadre des objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique (But E – Objectifs 17 à 20)</p> <p>Mobilisation de ressources pour la mise en oeuvre des stratégies et plans d'action pour la diversité biologique : mécanismes de financement</p> <p>Accès aux ressources du FEM pour l'élaboration de stratégies et plans d'action pour la diversité biologique</p> <p>Renforcement de la coopération scientifique et technique dans la région.</p>	<p>Visite d'étude sur le terrain (afin de démontrer l'intégration de la diversité biologique dans la planification au niveau des districts)</p>
15h30-17heures	<p>Établissement d'objectifs dans le cadre des objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique</p> <p>Établissement d'objectifs nationaux en prenant l'objectif 11 en exemple</p> <p>Exercices en groupe</p> <p>Questions et réponses</p>		<p>Participation des parties prenantes et communication stratégique</p> <p>Élaboration et exécution de programmes CEPA efficaces en tant que partie intégrante des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique</p> <p>Faire participer les parties prenantes à la mise en oeuvre des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique</p> <p>Exercices en groupe et retour d'information</p>	

/...

Annexe II

LISTE DES DOCUMENTS

Numéro du document	Titre du document
UNEP/CBD/CBW-NBSAP/EA/2/1	Ordre du jour provisoire
UNEP/CBD/CBW-NBSAP/EA/2/1/Add.1	Ordre du jour provisoire annoté
Documents d'information et documents de base (disponibles antérieurement)	
UNEP/CBD/WG-RI/2/2	Vue d'ensemble de l'état d'avancement de la mise en oeuvre des buts 2 et 3 du Plan stratégique, axée sur la mise en oeuvre des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique et la disponibilité des ressources financières
UNEP/CBD/WG-RI/2/2/Add.1	Synthèse et analyse des obstacles à la mise en oeuvre des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique, enseignements tirés de la révision, efficacité des instruments politiques priorités stratégiques aux fins d'action.
UNEP/CBD/WG-RI/2/INF/2	Regional preparatory meetings on implementing national biodiversity strategies and action plans and mainstreaming biodiversity.
UNEP/CBD/WG-RI/2/INF/9	National Biodiversity Strategies and Action Plans: A Meta-Analysis of Earlier Review.
UNEP/CBD/WG-RI/2/INF/10	Review of National Biodiversity Strategies and Action Plans, Biodiversity Mainstreaming and Implementation of the Convention: A Bibliography.
UNEP/CBD/COP/9/14/Rev.1	Application de la Convention et de son plan stratégique
UNEP/CBD/WG-RI/3/INF/7	National Biodiversity Targets for 2010 and beyond 2010.
UNEP/CBD/SBSTTA/14/8	Troisième édition des perspectives mondiales de la diversité biologique : conséquences pour la mise en œuvre de la convention dans l'avenir
UNEP/CBD/COP/10/INF/2	Updated analysis of the fourth national reports.
UNEP/CBD/COP/10/INF/11	Assessment of National Biodiversity Strategies and Action Plans.
UNEP/CBD/COP/10/INF/15	Innovative Financial Mechanisms.

/...

UNEP/CBD/COP/10/8	Application de la convention, mise en oeuvre du plan stratégique et progrès réalisés dans la poursuite de l'objectif de 2010 relatif à la diversité biologique
UNEP/CBD/COP/10/INF/23/24/25	TEEB for Business/Policy Makers/Local and Regional Policy Makers.
Décision VIII/8	Application de la Convention et de son Plan stratégique
Décision VIII/9	Implications des conclusions de l'Évaluation des écosystèmes en début de millénaire
Décision IX/8	Examen de la mise en œuvre des objectifs 2 et 3 du Plan stratégique
Décision X/2	Plan stratégique 2011-2020 et objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique
Décision X/3	Stratégie de mobilisation des ressources à l'appui de la réalisation des trois objectifs de la Convention
Décision X/8	Décennie des Nations Unies pour la diversité biologique
Décision X/4	Troisième édition des Perspectives mondiales de la diversité biologique : répercussions sur l'application de la Convention dans l'avenir
Décision X/5	Application de la Convention et du Plan stratégique

Modules de formation de la CDB :

1. Une introduction aux stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique (2010)
2. Comment préparer et mettre à jour une stratégie et un plan d'action national pour la diversité biologique (2010)
3. Intégration de la biodiversité dans les stratégies, plans et programmes sectoriels et intersectoriels (2010)
4. Mise en place des objectifs nationaux sur la biodiversité en utilisant le cadre de travail de la CDB pour les objectifs 2010
5. Engagement de toutes les parties prenantes dans l'élaboration, la mise à jour et la mise en oeuvre des SPANB
6. Obtention d'un soutien politique pour les SPANB et financement de leur mise en oeuvre
7. Stratégie de communication pour les SPANB

Autres ressources :

Rapports des deux premiers ateliers régionaux sur les stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique et l'intégration de la diversité biologique

Guide du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique

Brochure : "Action pour la diversité biologique : Vers une société en harmonie avec la nature"

Brochure : "Intégration de la diversité biologique : ateliers sur les stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique et l'intégration de la diversité biologique"